



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

ELECTIONS LEGISLATIVES DES 12 ET 19 JUIN 2022

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles R.28 et R.101 du code électoral ;

Vu la circulaire n° NOR : INTA2213779J du ministre de l'intérieur en date du 12 mai 2022 ;

Vu le tirage au sort des emplacements d'affichage effectué le 20 mai 2022 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARTICLE 1er – L'ordre des panneaux d'affichage relatif aux élections législatives des 12 et 19 juin 2022 est ainsi arrêté à la suite du tirage au sort effectué le 20 mai 2022 par le représentant de l'État.

Pour la 1ère circonscription

N°	NOM et Prénom du candidat	NOM et Prénom du remplaçant
1	Monsieur HENNEQUIN Laurent	Madame MASSON Isabelle
2	Madame GRANDJEAN Carole	Monsieur GUILLEMARD Philippe
3	Madame BRIN Claudine	Monsieur Philippe CHAUFER
4	Madame LOMBARDIA Lila	Monsieur BIETRY Samuel
5	Monsieur L'HUILLIER Pascal	Madame LECLERC Tyna
6	Madame NIMSGERN Christiane	Monsieur MAHMOUDI Mohamed
7	Monsieur POTIER Frank-Olivier	Madame CARRARO Chantal
8	Monsieur TOLLÉNAÈRE	Madame LAÏBI Mombolassi
9	Madame NORTON Sophie	Monsieur LABAT Joe
10	Monsieur BUCHY Armand	Madame MARTINERIE Marie
11	Monsieur JOUIRA Nordine	Madame VIDAL Lucile
12	Madame MELET Patricia	Monsieur CURTI Gwendal

ARTICLE 2 – Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à chacun des maires du département ainsi qu'à chaque candidat.

Nancy, le 20 mai 2022

Le préfet
Pour le préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Julien LE GOFF